



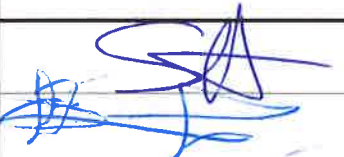
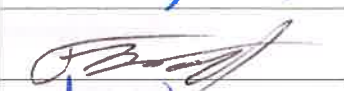



COMMUNE DE ROCHE
Conseil Communal

Roche, le 7 mai 2025

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL

de la commission nommée pour l'étude

du préavis n°40/2025 relatif à la remise en état du véhicule de voirie de marque
Lindner Unitrac102L

	Séances			Emoluments			Signatures
	6.05.2025	-	-				
Rapporteur ALVES Sara	x						
Membres ECUYER Jean-Marc	x						
FISCHER David	x						
JORDAN Angela	x						
PILET-CAILLE Micheline	x						

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission ad hoc s'est réunie le 6 mai 2025 en présence de M. Éric Portner, Municipal, afin d'étudier le préavis n° 40/2025 relatif à la remise en état du véhicule de voirie de marque Lindner Unitrac 102L.

Nous tenons à le remercier pour sa disponibilité ainsi que pour toutes les explications qu'il nous a fournies lors de cette séance.

Ce préavis fait suite à la volonté de la Municipalité de remettre en fonctionnement le véhicule de voirie, qui, selon M. Portner, est actuellement hors service depuis une année, en raison de problèmes mécaniques.

Au cours de nos échanges, il nous a également été précisé qu'en fonction de l'usage de ce type de véhicule, la durée de vie normale est largement supérieure aux 4 000 heures actuellement enregistrées. En effet, cette durée peut atteindre jusqu'à deux fois cette valeur.

Il est important de noter que le coût de remplacement de ce véhicule par un modèle neuf, hors accessoires, est estimé à environ 240 000 CHF.

Selon M. Portner, les employés du service de voirie considèrent que le véhicule actuel demeure très fonctionnel pour l'ensemble des tâches relevant de leur service.

En raison de ces éléments, la Municipalité a décidé d'opter pour la réparation et la remise en état générale du véhicule.

La commission propose, en conséquence, d'aligner sa décision sur celle de la Municipalité, en recommandant la réparation et la remise en état du véhicule, conformément aux coûts estimés dans l'offre retenue par la Municipalité pour les travaux, d'un montant total prévu de 29 000 CHF.

En conclusion, au vu de ce qui précède, la commission nommée, à l'unanimité, vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Roche

Vu	le préavis N° 40/2025 relatif à relatif à la remise en état du véhicule de voirie de marque Lindner Unitrac102L
Ouï	le rapport de la commission chargée de l'examen de cet objet
Considérant	que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour
Décide :	<ol style="list-style-type: none">1. D'autoriser la Municipalité de remettre en état le véhicule de voirie de marque Lindner Unitrac 102L2. D'octroyer à cet effet un crédit de CHF 29'0003. De financer ce montant par la trésorerie courante ; sans recours à l'emprunt

Ont signé :

ALVES Sara



ECUYER Jean-Marc



FISCHER David



JORDAN Angela



PILET-CAILLE Micheline

